

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2019

Présents :

ADRAGNA J - BORIOS O - CADENA J - GERVASI A – MARTEL C – ROUSSEAU L – SICART M
– DARLY T –

Représentés : TISSEYRE C

Absents : ANCELY N – ABRIOUX C

Excusés : OLIVARES S – GILANT Y – MIGNARD C – LIGNERES G

Secrétaire : DARLY Thierry

1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur ADRAGNA Jacky, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du budget eau et assainissement dressé par Monsieur OLIVARES Sébastien, lequel peut se résumer ainsi :

- Excédent d'investissement : 48 902,54 €.
- Excédent de fonctionnement : 40 189,62 €.
- Excédent global : 89 092,16 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget eau et assainissement.

2 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorière, pour l'exercice 2018 et concernant le budget eau et assainissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

3 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur ADRAGNA Jacky, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du budget principal dressé par Monsieur OLIVARES Sébastien, lequel peut se résumer ainsi :

- Excédent d'investissement : 316 192,44 €.
- Excédent de fonctionnement : 111 588,47 €.
- Excédent global : 427 780,91 €.

4 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorière, pour l'exercice 2017 et concernant le budget principal, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal.

5 – VALIDATION DU DOCUMENT CADRE DE L'OPERATION GRAND SITE (OGS) « CITE DE MINERVE, GORGES DE LA CESTE ET DU BRIAN :

Vu le document cadre de l'opération grand site (OGS), « Cité de Minerve, Gorges de la Ceste et du Brian », le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en œuvre la démarche de l'OGS afin de contribuer activement à la bonne gestion du territoire, et ce dans la perspective du label Grand Site de France.

La séance est levée, il est 20 H 10.